

LETTRE D'INFORMATION ET D' CHANGES TRIMESTRIELLE N 34 AVRIL/MAI/JUIN 2025



**APV-FLEGT CONGO : LA SOCIETE  
CIVILE APPELLE LA COMMISSION  
EUROPEENNE A SOUTENIR LE  
PROCESSUS JUSQU'  SON  
ABOUTISSEMENT**



## APV-FLEGT Congo : Maintenir le cap

Chers lecteurs,

Douze ans après la signature de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT), l'ambition de la République du Congo de voir ce processus aboutir demeure sa priorité.

Après cette décennie, il y a lieu de noter que des avancées notables ont été enregistrées dans la gestion des ressources forestières. Celles-ci sont consécutives aux réformes légales et réglementaires engagées par les autorités publiques, mais aussi par les contrôles accrus de terrain au travers de l'observation indépendante des forêts, contribuant ainsi à l'application effective de la législation forestière par les acteurs du secteur.

C'est pour défendre les acquis obtenus par l'APV-FLEGT, en matière de l'amélioration de la gestion forestière au Congo, que la société civile congolaise, un des partenaires majeurs de cet accord, à l'instar du secteur privé, a plaidé auprès de la Commission européenne afin qu'elle continue à soutenir ce processus, pour que le but ultime de la délivrance des autorisations FLEGT soit atteint.

Aussi, dans cette conjugaison d'efforts, est-il fondamental que le Gouvernement de la République du Congo s'engage résolument à suivre les recommandations faites par l'Assistance Technique à l'Opérationnalisation du Système de Vérification de la Légalité et à l'Aménagement (AT-SVLA) dont la fin est intervenue en avril 2025,

Comme nous pouvons le constater, en parcourant cette 34<sup>ème</sup> parution, il est impératif pour tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'APV de conjuguer les efforts pour venir à bout des écueils qui jonchent encore le processus en vue de son aboutissement.

### SOMMAIRE

- ❖ **P.2 : 3ÈME ÉDITION DU FORUM DE LA SOCIÉTÉ CIVILE** : L'implication des Organisations de la société civile comme acteur de développement reconnue à juste titre
- ❖ **P.3 APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT** : Clôture de la Mission à l'opérationnalisation du SVL et à l'appui à l'Aménagement
- ❖ **P.3-P.4 PROCESSUS APV-FLEGT** : Le plaidoyer de la société civile congolaise à la Commission européenne
- ❖ **POUR ECHANGER AVEC NOUS**

**Alfred NKODIA,**  
*Observateur Indépendant*

## 3ÈME ÉDITION DU FORUM DE LA SOCIÉTÉ CIVILE :

### L'implication des Organisations de la société civile comme acteur de développement reconnue à juste titre

**Acteurs majeurs de développement, aux côtés des pouvoirs publics, les Organisations de la société civile bénéficiant de l'appui de la Délégation de l'Union européenne (DUE) en République du Congo se sont réunies, à Brazzaville, du 17 au 20 juin, pour la 3<sup>ème</sup> édition du forum de la société civile.**



*Les officiels posant après la cérémonie d'ouverture*

Cette 3<sup>ème</sup> édition Organisée, sous le thème « Une Société civile en mouvement au service d'un Congo zéro exclusion, carbone et pauvreté », par ACTED, Convergences et l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), avec le soutien financier de la Délégation de l'Union européenne (DUE) et de l'ambassade de France au Congo, a donné lieu à plusieurs activités allant des tables rondes aux ateliers pédagogiques de renforcement de compétences aux

expositions photos.

Le forum a été également un moment d'échanges entre les représentants des institutions publiques, les partenaires au développement et les ONG.

Une occasion qui a permis à Claire BONODYI, Ambassadrice de France de souligner l'appui combien substantiel apporté par son pays aux Organisations de la société civile (OSC) congolaise porteuses des projets utiles à la population. « Cela fait plus de 25 ans que l'Ambassade de France est à vos côtés. Près de deux cents projets ont été accompagnés sur ce premier quart de siècle à travers différents mécanismes dont le dernier que vous connaissez s'appelle le dispositif "KOTONGA" en lingala, une des langues vernaculaires du Congo, construire » a déclaré la diplomate française.

Pour sa part, Norben NILSSON, Chef de la DUE adjoint a révélé le montant de l'enveloppe consacrée aux OSC cette année. « En 2025, un appel à proposition doté de plus de 4 millions d'euros soit 2,6 milliards de FCFA a été lancé. Il permettra d'attribuer d'ici la fin de l'année des subventions directes aux OSC » a indiqué le Chef adjoint de la DUE. Cela dénote de « notre engagement », a souligné Norben NILSSON, à renforcer les capacités des OSC et mettre en œuvre les actions concrètes sur le terrain.

## APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT :

### Clôture de la Mission à l'Opérationnalisation du SVL et l'appui à l'Aménagement (AT-SVLA)

Après trois ans de mise en œuvre, la Mission à l'Opérationnalisation du Système de Vérification de la Légalité (SVL) et à l'Aménagement (AT-SVLA) a clôturé ses activités le 28 avril 2025. C'était au cours de la réunion de restitution des résultats et acquis de ce projet placée sous la houlette d'Aimé Blaise NITOUMBI, Directeur général du partenariat au développement en présence des parties prenantes impliquées.



Marie MBOLO,  
Cheffe de la mission AT-SVLA

Au nombre des réalisations de cette mission on peut noter le diagnostic organisationnel de la Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité (CLFT), la publication du « Guide de renseignement des moyens de vérification de la grille de légalité des bois provenant des forêts naturelles dans le Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL), le renforcement des capacités des agents de l'actuelle Direction de la Communication et de la Vulgarisation (DCV), l'étude de faisabilité de transformer les forêts naturelles des Séries de Développement

Communautaire (SDC) des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) aménagées en forêts communautaires ainsi que le renforcement des capacités des agents des administrations impliquées dans la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT). Et parmi les difficultés rencontrées dans l'implémentation de ce projet on retiendra : le fonctionnement au ralenti ou à l'arrêt des institutions de mises en place pour l'opérationnalisation du SVL ou de l'Aménagement Simplifié (AS) de même que la réaction souvent lente des structures administratives et des Partenaires Techniques et Financiers impliqués dans l'opérationnalisation du SVL et de l'AS. Au terme de la mise en œuvre du projet des recommandations ont été formulées par l'équipe du projet. Loin d'être exhaustive trouver ci-contre quelques recommandations.

#### RECOMMANDATIONS

- Etablir une feuille de route avec l'administration forestière permettant de déployer et mettre en œuvre le manuel de reconnaissance des certificats privés ;
- Assurer le fonctionnement des modules « fiscalité » et « légalité » du SIVL pour accroître la transparence du secteur forestier en République du Congo ;
- Garantir un accès internet permanent dans les Directions Départementales de l'Economie Forestières (DDEF) ;
- Poursuivre les inventaires annuels et l'entretien du parc informatique dans les DDEF en s'appuyant sur les procédures de maintenance élaborées avec la DCV, et en utilisant le matériel de maintenance approprié fourni par l'Institut européen de la forêt (EFI) ;
- Publier les directives et normes de l'Aménagement Simplifié.

## Processus APV-FLEGT :

### Le plaidoyer de la société civile congolaise à la Commission européenne

En tournée en Europe du 11 mai au 1<sup>er</sup> juin 2025, Nina Cynthia KIYINDOU YOMBO, Directrice Exécutive de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) et Chargée de la Communication de la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF) nous explique dans cette interview les tenants et les aboutissants de son séjour européen en Belgique et en France.

**Question :** vous avez entrepris une mission de plaidoyer intitulée "Lobbying Tour" en

Belgique et en France. Pouvez-vous nous donner le motif de votre tournée dans ces deux pays ?

**Réponse :** L'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme, dans ses missions, exerce aussi ou mène des actions de plaidoyer envers les pouvoirs publics. Dans ce cadre-là, il a été question de mener un plaidoyer auprès des institutions européennes concernant la question de



la gestion des ressources naturelles, de changement climatique et surtout la question de la prise en compte des droits des Communautés Locales et des Populations Autochtones (CLPA) dans la législation tant européenne, parce que l'Europe développe aussi des législations dans le domaine de la gestion des ressources, c'est le cas de Règlement de l'Union européenne sur la déforestation (RDUE). Et donc cette mission nous a conduit vers ces institutions pour échanger avec elles par rapport au contexte national et par rapport aux évolutions et les défis que nous avons.

**Q :** Sur chacune de ces questions que vous avez évoquées. Qu'avez-vous précisément dit ?

**R :** La première préoccupation par rapport à tout cela, c'est l'avenir de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT). Vous n'êtes pas sans ignorer que la République du Congo a signé un APV-FLEGT avec l'Union européenne pour le commerce du bois, **(Suite p.4)**

## Processus APV-FLEGT : (Suite page 3)

Dans ce cadre-là, il y a un train de mesures qui ont été mises en œuvre notamment pour renforcer la législation nationale, la réglementation bref le cadre juridique mais aussi renforcer le contrôle forestier ; assurer la transparence. Aujourd'hui, nous avons beaucoup d'acquis en termes d'expérience par rapport à l'APV-FLEGT. Comparé à d'autres pays, le Congo est suffisamment avancé. Et l'intention de l'Union européenne, c'est de rompre avec les APV-FLEGT parce que dans certains pays l'APV-FLEGT n'a pas donné des fruits voulus. C'est le cas du Cameroun où l'Union européenne a déjà décidé d'annuler l'APV, c'est aussi le cas du Libéria. Pour le cas du Congo, nous sommes allés menés un plaidoyer de telle sorte que l'APV-FLEGT puisse essayer de survivre par rapport à d'autres pays. Comparant le contexte de chaque pays, nous nous sommes dits, on n'a pas le même contexte, nous ne sommes pas au même niveau d'exécution. L'union européenne a accordé au Congo jusqu'en 2028 et donc après évaluation, elle va décider de l'avenir de l'APV. Qu'est ce qu'il en saura ? Est-ce qu'on va continuer ? Est-ce qu'on va arrêter au profit des partenariats forestiers ? C'est une préoccupation pour nous en tant que société civile et nous avons pensé aller faire ce plaidoyer envers les institutions européennes très ciblées notamment le Parlement européen, les ministères clés tels que le ministère des affaires étrangères, le ministère de l'environnement. Nous avons travaillé avec les cabinets de ces différents ministères mais aussi avec le service européen des actions extérieures et la Commission européenne. C'était pour faire part de nos inquiétudes par rapport à l'avenir de l'APV-FLEGT mais aussi échanger sur les défis liés au partenariat forestier. Parce que ces deux processus coexistent. Ce sont des questions très pertinentes et l'avenir des ressources de notre pays en dépend. Voilà pourquoi nous avons pensé mener ces actions de plaidoyer pour essayer de dissuader, essayer de faire passer les messages auprès des institutions européennes de tel sorte que l'APV-FLEGT ne soit pas oublié et que tout ce qu'il y a comme acquis en termes de participation, de renforcement de contrôle forestier à travers l'Observation indépendante (OI) de forêts et en termes de transparence avec la liste des informations à rendre publique. Voilà c'était l'objet de notre voyage de plaidoyer pour échanger avec ces institutions européennes

### **Q : Est-ce que cette information vous l'avez mise à la portée du Ministère de l'économie forestière ?**

**R :** Le ministère est déjà au courant de cela. Notre stratégie en tant que société civile, c'est celle de pousser le Gouvernement à aller plus loin dans la mise en œuvre de l'APV pour que cela ne donne pas l'impression que rien n'est fait. Nous avons, par exemple, l'élaboration des textes d'application du code forestier. Ce processus doit s'accélérer de telle sorte que nous ayons les textes qui vont favoriser ou faciliter la mise en œuvre du code forestier. De telle sorte que nous puissions rapidement arriver à la délivrance de la première licence FLEGT. C'est le cas aussi pour la révision des grilles de légalité. Les grilles de légalité forestière des forêts naturelles et des plantations forestières qui doivent être révisées parce que ces grilles là ont été faites sous l'empire de l'ancien code forestier. Et là, il faut qu'elles soient actualisées. Nous pensons que ce sont des actions que le Gouvernement doit mener.

Et nous entant que société civile, nous allons mettre la pression, nous allons bousculer les pouvoirs publics de telle sorte que ces choses-là s'accélèrent et que les mesures qui sont prévues dans l'APV-FLEGT soient correctement mises en œuvre. Le Système national de vérification de la légalité et de traçabilité du bois puisse fonctionner correctement. C'est un système qui est mis en place mais qui n'a pas encore commencé à fonctionner. Que tout ça fonctionne et que nous puissions voir le résultat. Parce que tout ce qu'on pourra faire dans le cadre de l'APV-FLEGT, le résultat c'est la délivrance des autorisations FLEGT. C'est cela le résultat de l'APV-FLEGT. Pour arriver là, nous avons quelques défis et nous voulons les affronter ensemble avec le Gouvernement en apportant notre appui entant que société civile.

### **Q : Outre les questions forestières, est ce que vous avez évoqué les questions foncières concernant les populations autochtones.**

**R :** Effectivement les questions foncières ont été abordées. On ne peut pas aborder la forêt sans aborder la terre parce qu'il y a des terres forestières. Et dans ces forêts là ; il y a des communautés qui y vivent. Non seulement on a abordé la question foncière, on a aussi abordé la question de la prise en compte des droits des populations autochtones, des communautés locales, la législation, la réglementation mais aussi les politiques publiques s'appliquant au secteur forestier.

### **Q : A l'orée de la 30<sup>ème</sup> Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (Cop 30), est ce qu'il ya des résolutions stratégiques qui ont été mises en place pour que la voix des Populations autochtones et les Communautés locales soit entendue ?**

**R :** La Cop est un événement mondial. Tous ceux qui vont là-bas pour participer y rencontrent aussi des décideurs qui prennent des décisions concernant la lutte contre le changement climatique. Mais on ne peut pas aller bras ballant. Il ya des messages forts à faire passer pour essayer d'influencer aussi la position des décideurs. C'est pour cette raison que nous nous sommes retrouvés avec d'autres organisations venues du monde. Disons des 50 pays au moins avec les Populations autochtones venues du Pérou, les ONG internationales, les autres venues d'autres pays d'Afrique, d'Asie. C'était une grande rencontre où on a réfléchi sur la Cop à venir ainsi que sur les Cop déjà passées. Quelles ont été les résolutions et pour la Cop à venir, quelles pourront être les résolutions et quels messages on peut porter afin qu'ils soient pris en compte. Mais dans tout cela, on n'oublie pas la question de la prise en compte des droits des Communautés Locales et Populations Autochtones (CLPA), parce que ces populations jouent un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique mais très souvent ce rôle n'est pas reconnu. Nous avons eu des assises qu'on a appelées le rassemblement mondial pour les peuples et les forêts qui a eu lieu en France. Et durant trois jours, nous avons échangé sur tous ces aspects pour avoir une position commune, une voix très forte. Parce que si votre voix n'est pas forte, vous ne pouvez pas influencer. Il fallait réunir les énergies pour voir comment faire passer des messages forts qui pourront être pris en compte par les décideurs.

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Bienvenu LOUZOLO

**COLLABORATION**

Nina Cynthia KIYINDOU

**MISE EN PAGES**

YHOMBY OCKEMBA Wolfgan

**IMPRIMERIE**

IPC

Siege: Ministère de l'Economie Forestière  
(+242 ) 05 515 98 46

[www.apvflegtcongo.com](http://www.apvflegtcongo.com)

